

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Mai, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – Mr KOSMIDROWICZ – Mr FRECON -Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mr DONA - Mme ASTOUL - - Mr LELEU – Mme DEL CONFETTO - Mme GEORGELIN — Mme PUJOL Mr SOULIÉ - Mr COLOMBIER

Absents excusés Mr DE BARROS (pouvoir à Mme BOUDES) -

Madame ASTOUL a été nommé(e) secrétaire de séance.

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance

Aide au recrutement Agent technique :

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

OU GROUPEMENT DE COMMUNES DE MOINS DE 15 000 HABITANTS

(CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE L)

Le Conseil Municipal de FLORENTIN,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré ;

1. DECIDE

- D'une opération recrutement pour pouvoir à la vacance du poste dans le **grade** de Adjoint technique à temps non complet pour 32 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes , catégorie C,

- Agent polyvalent, entretien espaces verts et bâtiments

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, catégorie C.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un diplôme de CAP minimum et d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Aide au recrutement Agent Technique polyvalent :

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, la proposition d'intervention relatif à l'aide au recrutement d'un Agent technique polyvalent, proposée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du TARN. Il présente les différentes prestations qui se décompose ainsi : Aide au recrutement, Evaluation Bureautique et Mise en situation professionnelle Inventaire de personnalité.
- Le Conseil Municipal prend acte des différentes prestations et après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide de retenir la prestation Aide au recrutement et la prestation Evaluation bureautique pour un coût total de 915,00€ et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de prestation établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du TARN.

Aide au recrutement Agent Administratif :

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT COMMUNES DE MOINS
DE 1000 HABITANTS**

OU GROUPEMENT DE COMMUNES DE MOINS DE 15 000 HABITANTS

(CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3° DU
CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE L)

Le Conseil Municipal de FLORENTIN,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré ;

2. DECIDE

- D'une opération recrutement pour pouvoir à la vacance du poste dans le grade d'Adjoint Administratif à temps non complet pour 16 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes, catégorie C, fonction Secrétaire de Mairie.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier du diplôme du baccalauréat minimum et d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Aide au recrutement Agent Administratif :

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, la proposition d'intervention relatif à l'aide au recrutement d'un Adjoint Administratif, proposée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du TARN. Il présente les différentes prestations qui se décompose ainsi : Aide au recrutement, Evaluation Bureautique et Mise en situation professionnelle Inventaire de personnalité.
- Le Conseil Municipal prend acte des différentes prestations et après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide de retenir la prestation Aide au recrutement et la prestation Evaluation bureautique pour un coût total de 915,00€ et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de prestation établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du TARN.

Questions diverses :

- **Présentation du nouveau site Internet :** Mr le Maire laisse la parole à Mme Sylvie DEL CONFETTO et Mme Isabelle ASTOUL en charge de la communication, qui font une présentation à l'ensemble du Conseil Municipal du nouveau site Internet. Le Conseil Municipal prend connaissance de la nouvelle ergonomie du nouveau site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 00

Le Secrétaire de séance.
Mme ASTOUL



Le Maire.
Mr DUBOÉ

